

DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

# COMMUNE DE SOUESMES

ARRONDISSEMENT  
DE ROMORANTIN-LANTHENAY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JUIN 2024

Canton LA SOLOGNE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX  
EN EXERCICE : 15

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à dix-huit heure trente ;  
Le Conseil Municipal de la commune de SOUESMES, dûment convoqué s'est  
réuni, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU,  
Maire.*

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX  
PRESENTS : 12

*Date de convocation du Conseil municipal : 13 juin 2024*

VOTANTS :

**Étaient présents :**

*M. Jean-Michel DEZELU, Maire,  
Mmes Annie CARPENTIER, Sandrine LE BIHAN, Christine LOARER,  
Dominique RAIMBAULT, Elisabeth ROBERT, Marie-José RUELLE , Maryse  
SENE,  
MM. Christian DAMAY., Nicolas GUITTON, Jean-Marie HARRAULT,  
Gualberto LOPES, Thierry PINSARD,  
Conseillers Municipaux*

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**Absents avec pouvoir :**

*M. Jean-Louis BEAUJEAN a donné procuration à M. Jean-Michel DEZELU,  
M. Serge ETIEVE a donné procuration à M. Thierry PINSARD,*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**Mme Marie-José RUELLE est nommée secrétaire de séance.**

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 AVRIL 2024

Chaque conseiller municipal a été destinataire du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

S'ils n'ont pas de remarque à formuler sur son contenu, les conseillers municipaux sont invités à l'approuver.

Adopté à l'unanimité.

### ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A L'ECOLE DE SOUESMES

Lors de sa réunion du 08 avril 2021, le conseil municipal a délibéré en faveur du maintien de la semaine de 4 jours, pour 3 ans, à compter de la rentrée 2021.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la dérogation accordée arrive à échéance et qu'il convient de se prononcer sur l'organisation souhaitée pour les 3 prochaines années à compter de la rentrée 2024.

Le conseil d'école du 14 mars 2024 a émis un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours pour 3 ans à compter de la rentrée 2024.

Adopté à l'unanimité.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024/17  
SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR  
L'ACHAT DE RADARS PEDAGOGIQUES**

Monsieur le Maire rappelle le choix de l'achat de radars pédagogiques afin de sécuriser les entrées de la commune route de Ménétréol-sur-Sauldre et route de Pierrefitte-sur-Sauldre.

Le devis, comprenant deux radars pédagogiques, les panneaux solaires ainsi que les mâts, est de 3 996,41 € HT

Monsieur le Maire précise que ce projet, permettant de renforcer la sécurité routière, est éligible à une subvention au titre des amendes de police et propose le plan de financement suivant :

<b>COUT TOTAL PREVISIONNEL DE L'OPERATION HT</b>	3 996,41 €
<b>SUBVENTIONS</b>	1 998,20 €
<i>Conseil départemental (amendes de police)</i>	
<b>COMMUNE DE SOUESMES</b>	1 998,21 €
<i>(hors TVA)</i>	

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient de passer une convention avec le conseil départemental permettant à la commune de récupérer le FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) et de délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le projet d'achat de radars pédagogiques et son plan de financement,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police au taux le plus élevé possible,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment la convention avec le conseil départemental permettant de récupérer le FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée).

Adopté à l'unanimité.

**SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DE L'OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS  
ET DES VICTIMES DE GUERRES POUR LA COMMEMORATION DU 80EME  
ANNIVERSAIRE DU COMBAT DE SOUESMES**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Combat de Souesmes peut bénéficier d'une subvention de l'ONaCVG.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser la sollicitation de cette subvention d'après ce plan de financement prévisionnel mis à jour :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achats	8 706 €	Subventions :	
Prestations de service	1 780 €	Département	2 000 €
Matières et fournitures	947 €	ONaCVG	3 432 €
Publicité	492 €		
Salaire et charges	1 806 €		
<b>TOTAL</b>	<b>13 731 €</b>	<b>TOTAL SOLLICITE</b>	<b>5 432 €</b>

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet présenté et le plan de financement prévisionnel,
- **SOLLICITE** une subvention de l'ONaCVG,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

#### TARIF DU SERVICE REPAS A DOMICILE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prestataire des repas livrés à domicile augmente son tarif au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Le repas actuellement à 8,83 € TTC passe ainsi à 9,17 € TTC.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer le tarif des repas à domicile à 9,17 € TTC le repas, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Le Conseil Municipal :

- **FIXE à 9,17 € TTC** le prix du repas livré à domicile à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Adopté à l'unanimité.

#### TARIF DU SERVICE EAU

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir la prime fixe à 46 € par an et d'augmenter modérément la part variable de la commune, actuellement à 0,526 € par m<sup>3</sup>, à 0,55 € par m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE de fixer** les tarifs comme suit :
  - o **Part fixe : 46 €/an**
  - o **Part variable : 0,55 €/m<sup>3</sup>**
- **PRECISE** que ces tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Adopté à l'unanimité.

**TARIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir la prime fixe à 20 € par an et d'augmenter modérément la part variable de la commune, actuellement à 0,35 € par m<sup>3</sup>, à 0,40 € par m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE de fixer** les tarifs comme suit :
  - o **Part fixe : 20 €/an**
  - o **Part variable : 0,40 €/m<sup>3</sup>**
- **PRECISE** que ces tarifs prendront effet au **1<sup>er</sup> juillet 2024**.

Adopté à l'unanimité.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS**

*Mme LOARER, trésorière de l'association Souesmes Loisirs Animation et M. HARRAULT président de l'association Souesmes Loisirs Animation et M. LOPES ne prennent part ni au débat ni au vote de cette délibération.*

Monsieur le Maire rappelle que le budget adopté par le conseil municipal au titre de l'année 2024 a prévu un crédit de 12 000€ sur le compte 65748 – Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'accorder** les subventions suivantes au titre de l'année 2024 :

ADMR	600.00 €
Association des Maires et des Directeurs Généraux 41	100.00 €
Chanterelle	200.00 €
CMA Tours	80.00 €
Conciliateur de justice	100.00 €
Football La Solognote	2 500.00 €
MFR Gien	210.00 €
Refuge animalier	1 000.00 €
Secours catholique	400.00 €
Souesmes Loisirs Animations	1 000.00 €
Union musicale La Ferté Imbault	150.00 €
Vie Libre	200.00 €
<b>Total</b>	<b>6 540.00 €</b>

Adopté à l'unanimité.

## LOCATION DU CABINET INFIRMIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention de mise à disposition du local situé 8 rue du Bois à Souesmes à Monsieur Maxime PICOT, infirmier, est arrivée à expiration le 31 janvier 2024. Afin de permettre la poursuite de son activité, un avenant a été conclu pour prolonger la durée de la mise à disposition jusqu'au 31 juillet 2024. Après consultation de l'intéressé, celui-ci a confirmé son souhait de poursuivre la location de ce cabinet pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la mise à disposition du local sis 8 rue du Bois à Souesmes, au profit de Monsieur PICOT Maxime, infirmier,
- **FIXE** à 3 ans la durée de cette mise à disposition de ce local, à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,
- **FIXE** le loyer trimestriel à la somme de 370,20 € (trois cent soixante-dix euros et vingt centimes) charges comprises,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette location.

Adopté à l'unanimité.

## DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions municipales :

- N° 2024005 – Fourniture et livraison de repas à domicile en liaison froide sur la commune de Souesmes : attribution du marché de fourniture et livraison des repas à domicile en liaison froide à la société ANSAMBLE.

## DIVERS

Monsieur le Maire rappelle que les scrutins des élections législatives auront lieu de 8h à 18h les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024. Il demande la présence de conseillers municipaux de 7h45 à 13h et de 12h45 à 18h.

Monsieur le Maire expose la nécessité de convenir d'un rendez-vous pour le repérage du bois avant le 14 juillet puis son marquage en septembre.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la migration du contrat orange est en cours pour le passage à la fibre. De plus, un rendez-vous est prévu le 9 juillet avec le directeur et le technicien du SMO Val de Loire Numérique ainsi qu'un représentant de TDF, entreprise délégataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

**Le Maire,**  
**Jean-Michel DEZELU**



**La Secrétaire de séance,**  
**Marie-José RUELLE**



Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



ID : 041-214102493-20240620-2024\_34-DE